



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 mars 2015
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-huitième session

Vienne, 9-17 mars 2015

Point 3 de l'ordre du jour

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Espagne, Iran (République islamique d') et Suède: projet de résolution révisé

Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

La Commission des stupéfiants,

Rappelant sa résolution 52/13 du 20 mars 2009, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", dans laquelle elle a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance en vue d'atteindre l'objectif commun consistant à renforcer la performance et l'efficacité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Rappelant également la décision 2009/251 du Conseil économique et social en date du 30 juillet 2009, intitulée "Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", dans laquelle le Conseil a décidé qu'à compter de 2010, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient chaque année une reprise de leur session durant le deuxième semestre de l'année pour examiner, en application de la résolution 52/13

V.15-01684 (F)



Merci de recycler 

de la Commission des stupéfiants et de la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en date du 24 avril 2009, les rapports et les recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Réaffirmant son rôle de principal organe chargé de définir les politiques des Nations Unies en matière de contrôle international des drogues et d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Réaffirmant également ses résolutions 54/10 du 25 mars 2011 et 56/11 du 15 mars 2013, intitulées "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime",

Préoccupée par la situation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le plan des finances et de la gouvernance, et considérant qu'elle doit continuer d'être abordée d'une manière pragmatique, axée sur les résultats et efficace, dans un esprit de coopération,

1. *Prend note* des activités et de la note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime¹, conformément à ses résolutions 52/13, 54/10 et 56/11;

2. *Exprime ses remerciements* aux coprésidents du groupe de travail pour ce qu'ils ont accompli et au Secrétariat pour l'aide qu'il a fournie au groupe de travail, notamment en le renseignant sur la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et en tenant des réunions d'information et des présentations sur les différents programmes thématiques et régionaux et projets mondiaux, et sur les questions d'évaluation et de contrôle, et prie le Secrétariat de continuer d'apporter au groupe de travail le concours requis, dans la mesure des ressources limitées dont il dispose;

3. *Se félicite* de la pratique établie consistant à prévoir pour le groupe de travail un calendrier des réunions et un programme de travail clairs, demande que, pour chaque réunion, un ordre du jour provisoire, accompagné de tous les documents pertinents, soit distribué au plus tard 10 jours ouvrables avant la réunion, et réaffirme à quel point il importe que les États Membres élaborent un plan de travail annuel indicatif tenant compte des éléments fournis par le Secrétariat;

Appui continu à la consolidation de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

4. *Rappelle* que le groupe de travail a abordé, à plusieurs reprises, les questions de mobilisation de fonds et les moyens d'assurer un financement durable et équilibré à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de manière à ce que la prestation d'une assistance technique efficace, la capacité d'exécution des

¹ E/CN.7/2015/6-E/CN.15/2015/6.

programmes thématiques, mondiaux, régionaux et nationaux et leur pérennité soient assurées;

5. *Rappelle également* que le groupe de travail a examiné la suite à donner à la résolution 56/17 de la Commission des stupéfiants en date du 13 décembre 2013 et à la résolution 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en date du 13 décembre 2013 et qu'il a été informé de l'application provisoire du nouveau modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts;

6. *Prie* le groupe de travail de poursuivre l'examen et les débats qu'il consacre à la situation et la gestion financières de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et, pour ce faire, de prendre notamment les mesures suivantes:

a) Se tenir informé de la mobilisation de ressources et faciliter celle-ci pour promouvoir les programmes intégrés² de l'Office, en mettant l'accent sur les ressources nécessaires, et pour rendre les financements plus prévisibles, conformément à la stratégie à moyen terme;

b) Continuer de s'employer, y compris par l'intermédiaire de l'Office, à encourager encore plus les donateurs à verser des fonds à des fins générales, notamment en renforçant la transparence et en améliorant l'application du principe de recouvrement intégral des coûts et la qualité de l'information et de la communication, et d'examiner plus avant les raisons expliquant le faible niveau de fonds à des fins générales mis à sa disposition, afin de rétablir un juste équilibre entre les fonds destinés à des fins générales et ceux affectés à des fins spéciales;

c) Continuer d'étudier la faisabilité, l'état d'application et les incidences du recouvrement intégral des coûts et de l'introduction d'une certaine souplesse dans l'emploi des fonds d'appui aux programmes, afin d'améliorer l'efficacité et les résultats des programmes d'assistance technique de l'Office;

Appui continu à la promotion d'une approche-programme intégrée

7. *Rappelle* que le groupe de travail s'est tenu au courant des progrès accomplis par l'Office pour ce qui est de mettre en œuvre une approche-programme intégrée propre à renforcer les liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles d'assistance technique et d'améliorer les corrélations entre les politiques, la planification stratégique, l'évaluation, la programmation, la mobilisation des ressources et les partenariats avec tous les acteurs concernés.

8. *Prie* le groupe de travail de prendre les mesures suivantes:

a) Continuer d'encourager un dialogue régulier entre tous les États Membres, ainsi qu'avec l'Office, sur la planification et la définition des activités opérationnelles de l'Office, en particulier de ses programmes thématiques, mondiaux et régionaux, conformément à la stratégie à moyen terme et au cadre stratégique;

b) Continuer de s'informer auprès de l'Office des progrès réalisés dans l'exécution des programmes régionaux, mondiaux et thématiques ainsi que dans la

² Selon la définition retenue par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la "programmation intégrée" inclut aussi les programmes de pays approuvés par le comité d'examen des programmes.

prise en compte des enseignements et des recommandations découlant des évaluations au sein des régions et entre elles, afin que les programmes soient complémentaires les uns avec les autres et alignés sur le cadre stratégique pour la période 2014-2015 et la stratégie de l'Office pour la période 2012-2015;

c) Continuer d'aborder avec l'Office la question de la mise en œuvre d'une gestion et d'une budgétisation axées sur les résultats;

Appui continu à la promotion d'une culture de l'évaluation au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à toutes les étapes de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes

9. *Rappelle* que le groupe de travail a entendu de nombreux exposés sur les conclusions de l'évaluation, au cours desquels les participants ont redit à quel point il importait que l'Office dispose d'une fonction d'évaluation interne pérenne, efficace et fonctionnellement indépendante, qui concentre son attention sur l'exécution, les résultats et les incidences des programmes intégrés et leur cohérence par rapport aux mandats de l'Office;

10. *Prie* le groupe de travail d'inviter le Groupe de l'évaluation indépendante à prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de lui communiquer les constatations issues des évaluations portant sur les programmes de l'Office;

b) Continuer de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Office à tous les stades de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes;

c) Continuer de suivre, avec l'Office, l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle compétents;

d) Continuer de collaborer avec l'Office à l'instauration d'une coordination renforcée entre les organes d'évaluation, d'audit et de contrôle afin d'exercer une surveillance coordonnée et continue sur les projets et programmes de l'Office;

Appui continu au renforcement de la gouvernance en matière de ressources humaines pour améliorer l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique

11. *Rappelle* que, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la gouvernance de l'Office, le groupe de travail a abordé à plusieurs reprises la question de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel de l'Office;

12. *Prie* le groupe de travail de prendre les mesures suivantes:

a) Continuer de débattre de la représentation des sexes et de celle des régions, et de la manière dont elles évoluent, au titre d'un point de l'ordre du jour spécial, afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait dans ce domaine;

b) Continuer d'obtenir des informations à jour et complètes, y compris des données ventilées, sur la composition des effectifs et les politiques de recrutement de l'Office.